

247 PUISSANCE K
Société par actions simplifiée (SAS) au capital de 50.000 euros
Siège social : 36 rue Etienne Marcel, 75002 Paris
RCS de Paris sous le numéro 932 705 510
La « Société »

**DECISION UNANIME DES ASSOCIES
EN DATE DU 23 MARS 2026**

*L'an deux mille vingt-six,
le vingt-trois mars,
à dix-sept heures trente.*

Les soussignés :

- La SAS I LIKE TO MOVIE MOVIE, représentée par Laure de Kervasdoué, détentrice de 2.125 actions ;
- La SAS 2.4.7.FILMS, représentée par Xavier Rigault ou Marc-Antoine Robert, détentrice de 2.125 actions ;
- La société MEDIASTONE Partners, représentée par Arnaud Teulon, dûment habilité, détentrice de 750 actions,

Seuls associés de la Société, ci-après les « **Associés** »,

Après avoir rappelé que :

- La société a transféré son siège social et ses bureaux en date du 12 janvier 2026,
- La société **I LIKE TO MOVIE MOVIE** a exprimé sa volonté de démissionner de son mandat de Présidente,

prennent ce jour, conformément à l'article 26 des statuts de la Société (les « **Statuts** »), les décisions unanimes suivantes :

PREMIERE DECISION

Approbation des conditions dans lesquelles les décisions sont prises

Les Associés **approuvent** expressément les conditions dans lesquelles les présentes décisions sont prises (sans délai préalable ou autre formalité) et déclarent avoir pu prendre pleine et entière connaissance de tous documents et informations nécessaires à leur information préalablement à l'adoption des décisions qui suivent.

DEUXIEME DECISION

Transfert du siège social et modification corrélative de l'article 4 des Statuts

Les Associés :

- après avoir pris connaissance de la décision du Président de la Société en date du 6 janvier 2026, et
- en application de l'article 4 des Statuts,

décident de ratifier le transfert du siège social de la Société du 36, rue Etienne Marcel, 75002 Paris, au 25, rue Michel le Comte, 75003 Paris à compter du 13 janvier 2026, étant précisé que la Société n'a conservé aucune activité à son ancien siège,

décident de modifier corrélativement le premier paragraphe de l'article 4 des Statuts désormais rédigé comme suit :

« ARTICLE 4. SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé : 25, rue Michel le Comte, 75003 Paris »,

le reste de l'article 4 demeurant inchangé.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME DECISION

Démission de la société I LIKE TO MOVIE MOVIE de ses fonctions de Présidente

Les Associés, après avoir pris connaissance de la lettre de démission de I LIKE TO MOVIE MOVIE de ses fonctions de Présidente de la Société en date du 2 mars 2026,

prennent acte de la démission de la société I LIKE TO MOVIE MOVIE de ses fonctions de Présidente de la Société avec effet immédiat à compter de la présente décision ;

décident expressément :

- de **dispenser la société I LIKE TO MOVIE MOVIE de l'obligation d'adresser sa démission par lettre recommandée à chacun des associés**, telle que prévue par l'article 19 des Statuts ;
- de **dispenser la société I LIKE TO MOVIE MOVIE du respect du préavis statutaire de trois (3) mois**, conformément à la faculté prévue par l'article 19 des Statuts,

donnent quitus entier et définitif à la société I LIKE TO MOVIE MOVIE pour la durée complète de l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME DECISION

Nomination de la société 2.4.7 FILMS en qualité de Présidente

Les Associés **décident** de nommer, conformément aux articles 19 et 24 des Statuts et en remplacement de la société I LIKE TO MOVIE MOVIE, avec effet immédiat à compter de la présente décision et pour une durée indéterminée :

2.4.7.FILMS, société par actions simplifiée dont le siège social est situé 25 rue Michel le Comte Paris 3^{ème}, immatriculée au RCS de Paris sous le numéro 478 301 799 et représentée par Marc-Antoine Robert, son président, ou Xavier Rigault, son directeur général,

en qualité de **Présidente de la Société**,

étant précisé que :

- la société **2.4.7 FILMS** exercera ses fonctions conformément aux Statuts ; et

la société **2.4.7 FILMS**, préalablement pressentie, a déclaré accepter les fonctions qui lui sont attribuées dans la présente décision et atteste ne faire l'objet d'aucune interdiction ou incompatibilité susceptible de lui interdire l'exercice de ce mandat.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME DECISION

Rémunération de la société 2.4.7 FILMS en qualité de Présidente

Les Associés, en conséquence de la quatrième décision ci-dessus, décident que la société 2.4.7 FILMS percevra en sa qualité de Présidente de la Société une rémunération identique à celle qu'elle percevait au titre de son mandat de Directeur Général et qu'une nouvelle convention de présidence sera établie entre la Société et 2.4.7 FILMS selon les mêmes termes et conditions.

SIXIEME DECISION

Démission de la société 2.4.7.FILMS de ses fonctions de Directeur Général

Les Associés, après avoir pris connaissance de la lettre de démission de 2.4.7.FILMS de ses fonctions de Directeur Général de la Société en date du 2 mars 2026 et en conséquence de sa nomination en qualité de Présidente de la Société,

prennent acte de la démission de la société **2.4.7.FILMS** de ses fonctions de Directeur Général de la Société avec effet immédiat à compter de la présente décision,

décident expressément :

- de **dispenser la société 2.4.7.FILMS de l'obligation d'adresser sa démission par lettre recommandée à chacun des associés**, telle que prévue par l'article 20 des Statuts ;
- de **la dispenser du respect du préavis statutaire de trois (3) mois**, conformément à la faculté prévue par l'article 20 des Statuts,

donnent quitus entier et définitif à la société **2.4.7.FILMS** pour la durée complète de l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME DECISION

Vacance du mandat de Directeur Général

En conséquence de la démission de la société **2.4.7.FILMS** de ses fonctions de Directeur Général, les Associés **prennent acte** que les Statuts ne rendent pas obligatoire la nomination d'un Directeur Général et **décident** donc de garder ce mandat vacant, sauf nomination ultérieure décidée par la collectivité des associés conformément aux Statuts.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME DECISION

Suppression du « TITRE XI CONSTITUTION DE LA SOCIETE » des Statuts

Les Associés décident de supprimer le « **TITRE XI CONSTITUTION DE LA SOCIETE** » des Statuts dans son entièreté, celui-ci étant relatif à la constitution de la Société et étant désormais sans objet.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

NEUVIEME DECISION

Pouvoirs pour formalités légales

Les Associés **confèrent** tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir tous dépôts et toutes formalités légales prévues par la loi, notamment auprès du greffe du tribunal des activités économiques de Paris (anciennement dénommé le tribunal de commerce de Paris).

*

De tout ce que dessus il a été dressé ultérieurement le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par les Associés.



I LIKE TO MOVIE MOVIE
Représentée par Laure de Kervasdoué



2.4.7.FILMS
Représentée par Xavier Rigault ou
Marc-Antoine Robert



MEDIASTONE PARTNERS
Représentée par Arnaud Teulon

Ce titre a été lu et approuvé à l'original
le 24 juin 2026



Xavier Rigault par 247 Films